MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DLP 11-6-59 031364

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

7ème année N° 23

BULLETIN TECHNIQUE DE LA
STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES
DU LANGUEDOC-ROUSSILLON

AVEYRON, AUDE, GARD, HÉRAULT, LOZÈRE, PYRÉNÉES-ORIENTALES

MONTPELLIER - 16, Rue de la République - Tél. 72 58-72 - C. C. P. 52 38 57

10 Juin 1959

AVERTISSEMENTS

CARPOCAPSE (Toutes zones) :

Les vols de Carpocapse sont moins importants et les éclosions en élevage à peu près nulles. Cependant, dans les vergers où les fruits sont peu abondants ainsi qu'au voisinage de cultures négligées, nous recommandons d'associer un insecticide à la bouillie fongicide préconisée ci-après contre la Tavelure.
(Ajouter le Sevin à la liste des produits utilisables contre le Carpocapse).

TAVELURE (Toutes zones) :

La maladie dont l'évolution avait été freinée par les températures élevées des derniers jours de mai a été "relancée" par les pluies qui ont arrosé l'ensemble de la circonscription à l'exception des zones I B et II C.

C'est pourquoi nous recommandons instamment aux arboriculteurs l'exécution d'un traitement, soit avec un soufre micronisé, soit à l'aide d'un produit organique de synthèse ou d'un organocuprique du type oxyquinoléinate. Le soufre micronisé sera utilisé de préférence sur les arbres touchés par l'Oïdium.

Traiter dès réception de ce bulletin.

TORDEUSE ORIENTALE (Toutes zones) :

Le traitement préconisé par la note ci-incluse devra être également appliqué sur les jeunes arbres des pépinières pour éviter la destruction des écussons.

INFORMATION

TEIGNE DE L'OLIVIER (Zones I, II et III) :

Depuis les gelées de 1956 ce parasite n'avait pas présenté d'importance économique. Nous croyons qu'il est nécessaire de reprendre la pratique des traitements contre cette chenille susceptible de détruire les inflorescences.

Utiliser : Arseniate de plomb
D.D.T. émulsion ou à 50 % de M. A.
les esters phosphoriques

Les esters phosphoriques auront la préférence des oléiculteurs partout où la présence de thrips a été observée.

L'Inspecteur de la
Protection des Végétaux,
P.BERVILLE

Le Contrôleur chargé des
Avertissements Agricoles,
L.L.TROUILLON

P281

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles du Languedoc-Roussillon, 16, rue de la République, Montpellier - Le Gérant : TROUILLON. - Autorisation du 6 mars 1956. Reproduction, adaptation réservées.

STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES
DU LANGUEDOC & ROUSSILLON

LA TORDEUSE ORIENTALE DU PECHER

En dépit de son nom la Tordeuse orientale ne s'attaque pas seulement aux pêches, mais encore aux abricots, aux pommes et surtout aux poires.

L'insecte, avide de tissus tendres, mine les pousses herbacées aussi longtemps qu'il en existe sur les arbres, ensuite lorsque le bois se forme ce sont les fruits qui sont touchés mais si un retour de végétation se produit, ce sont de nouveau les pousses qui seront dévorées.

Sur pousses, on observe un dessèchement des extrémités de rameaux. Parfois une goutte de gomme perle, c'est là que la jeune chenille a pénétré en s'éloignant de l'extrémité. En coupant longitudinalement le rameau desséché on observe une galerie s'enfonçant dans la moelle, souvent la chenille est encore là : elle est jaune rosé ou jaune verdâtre. Il ne faut pas la confondre avec la chenille de la "Petite mineuse" ou Anarsia qui provoque des dégâts comparables, mais sur pêcher et abricotier seulement.

Lorsque la Tordeuse orientale s'attaque aux pommes ou aux poires, on peut confondre ses dégâts avec ceux que commet le Carpocapse ; cependant la chenille de Tordeuse creuse sa ou ses galeries autour des loges péricarpiques, tandis que la chenille du Carpocapse s'attaque à ces loges et dévore même les pépins.

Quant au papillon de la Tordeuse, il ressemble à celui du Carpocapse et la différenciation n'est possible que pour un oeil spécialement exercé.

Après les pousses, ce sont les abricots et les pêches qui ont la préférence de la Tordeuse, plus tard le manque de fruits à noyaux provoquera des dégâts sur poires et à défaut sur pommes. Les fruits sont très dépréciés et ne peuvent être exportés.

Les oeufs donnent des larves environ 6 jours après. L'évolution larvaire dure 12 à 14 jours tandis que la durée de la nymphose varie de 10 à 15 jours. Ainsi il se succède 4, 5 générations suivant les années.

Bien que d'introduction relativement récente, actuellement l'insecte existe de façon certaine dans toute la circonscription ; les chaudes Vallées de l'Aveyron en ont fait la coûteuse constatation l'an dernier.

Cependant dans les vergers régulièrement traités, les dégâts ont paru négligeables jusqu'à ce jour. Nous mettons en garde les arboriculteurs contre pareille nonchalance, car les traitements dirigés contre le Carpocapse ne sont pas suffisants pour éviter sur poires et pommes les dégâts de la Tordeuse ; par contre la cadence serrée des traitements qu'impose ce dernier parasite rend inutiles les traitements contre le Carpocapse.

Pour protéger les pêches, et éventuellement les abricots, il faudra exécuter des traitements spéciaux.

La protection des fruits sera assurée par des pulvérisations d'Oléoparathion
de D.D.T. en émulsion
de D.D.T. (à 50 % de M.A.)
de Parathion éthylé.

Il est nécessaire de procéder à trois traitements : le premier doit être réalisé 6 semaines avant la récolte, le second 4 semaines avant la récolte, le troisième et <u>dernier</u> 2 semaines avant la récolte.

Le retard observé dans l'évolution de la Tordeuse nous permet de ne conseiller que deux traitements sur les fruits devant être récoltés avant le 14 juillet ; par contre les fruits récoltés après cette date feront l'objet de la série des trois traitements ci-dessus indiquée.

P282

LA MOUCHE DES FRUITS

Cet insecte, malheureusement trop connu des arboriculteurs, a été observé pour la première fois dans la partie Sud de la circonscription, en situation très abritée le 2 juin.

Les variétés tardives d'abricots, les pêches, les poires, les pommes peuvent être attaquées. Les fruits contaminés sont inutilisables.

La climatologie de l'été conditionne l'importance des dégâts car elle accélère ou freine l'évolution de l'insecte. Des moyennes de température élevées, une humidité voisine de 75 favorisent l'insecte et partant sa pullulation ; la Mouche des fruits peut avoir jusqu'à cinq générations dans notre région.

Bien que l'hivernation de la Mouche ne semble pas impossible, c'est l'importation de fruits contaminés (oranges, abricots, prunes) qui joue le rôle le plus important dans les réinfestations annuelles.

Les fruits véreux jetés aux ordures constituent dès le printemps un danger grave. En effet, les larves trouvent dans les dépôts d'immondices des conditions de chaleur et d'humidité qui favorisent leur évolution. Elles donnent de nouvelles mouches qui attaqueront les fruits approchant de la maturité, récoltés dans les vergers du voisinage. C'est pourquoi la lutte contre la Mouche des fruits doit être directe et indirecte.

Lutte indirecte : Elle est très importante car elle permet de réduire et retarder les premières générations. Elle sera réalisée par l'incinération des fruits véreux et des déchets de triage. Cette mesure est essentielle dans les régions fruitières méridionales où la Mouche des fruits sévit périodiquement. Les arboriculteurs, les coopératives, les industriels du fruit, les municipalités doivent procéder à ces incinérations.

La désinsectisation régulière des dépôts d'ordures est vivement conseillée à partir du début de juin. Les dépôts d'immondices seront, au moins une fois par semaine, et, si possible, deux fois par semaine poudrés avec des insecticides à base de Lindane, d'Aldrine.

Lutte directe : Les produits attractifs utilisés dans des gobe-mouches donnent des résultats intéressants, sinon complets. La Mouche des fruits est attirée par divers produits en fermentation dégageant des vapeurs ammoniacales. En pratique, c'est le phosphate d'ammonium, utilisé à 4 % en solution dans de l'eau, qui donne les résultats les plus intéressants.

Les arboriculteurs qui désirent recourir à cette pratique doivent prévoir 200 à 250 gobe-mouches à l'hectare : placer ceux-ci sur les arbres le plus à l'extérieur possible, visiter les gobe-mouches deux fois par semaine, contrôler les captures, et, bien entendu, nettoyer et renouveler l'attractif lorsque cela est nécessaire.

Le piègeage ne peut prétendre à une protection totale lorsque les mouches sont abondantes, mais il permet de contrôler le début et l'importance des vols de Cératites.

Actuellement, les services techniques du Ministère de l'Agriculture utilisent également comme attractif les extraits d'angélique, mais cette méthode n'est pas à la portée des arboriculteurs.

Emploi des insecticides : Bien que la lutte chimique n'assure pas une protection totale, il est parfois intéressant de pulvériser certains insecticides qui détruisent les mouches pendant quelques jours. On pourra utiliser le D.D.T., le Dipterex, le Malathion, le Parathion en respectant les prescriptions légales concernant l'emploi de ces produits. La protection des pommes, des poires, et même des prunes, semble plus facile que celle des fruits duveteux (abricots et pêches).

Il convient également de traiter les abris (haies de cyprés) dans lesquels les mouches cherchent refuge pendant le traitement des arbres fruitiers.

Pour conclure, la lutte contre la Mouche des fruits est extrêmement complexe. Elle ne peut donner de résultats chez l'arboriculteur qui agit seul, tandis que les vergers voisins ne sont pas traités. Enfin, il serait illusoire et ridicule de vouloir assurer une protection de fruits récoltés au voisinage des foyers d'infection tels que les dépôts d'ordures ménagères.

L'Inspecteur de la
Protection des Végétaux,
P.BERVILLE

Le Contrôleur chargé des
Avertissements Agricoles,
L.L.TROUILLON